

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 24 (1879)
Heft: 12

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

N° 12

Lausanne, le 4 Juillet 1879.

XXIV^e Année.

SOMMAIRE. — Gestion du Département militaire fédéral en 1878, p. 257. — Rassemblement de la 1^{re} Division, p. 260. — Tir fédéral, p. 264. — La mort du prince Napoléon, p. 268. — Nouvelles et chronique, p. 270.

ARMES SPÉCIALES. — Observations générales sur la guerre d'Orient et sur la campagne de Roumélie en 1877-78, p. 275. — Acquisition de matériel de guerre (*suite*), p. 282. — Bibliographie: *Thürheim*. Gedenkblätter der oest. Armee, p. 286. — Nouvelles et chronique, p. 287. — Annonce, p. 288.

Gestion du Département militaire fédéral en 1878.

Le rapport du Département militaire fédéral sur sa gestion en 1878 étant trop volumineux pour être publié *in extenso* dans la *Revue Militaire*, nous nous bornerons à en donner ci-après un bref résumé. Ce rapport est divisé en quinze chapitres dont suit l'analyse.

I. Exécution de l'organisation militaire.

Il a été adopté pendant l'année 1878 quarante lois, ordonnances, instructions et règlements; cinq émanent de l'Assemblée fédérale, 24 du Conseil fédéral et 11 du Département militaire. D'autres lois et ordonnances ont été préparées ou mises en voie d'élaboration; on remarque entre autres parmi elles le Code pénal pour les troupes fédérales, l'ordonnance sur l'organisation de l'état-major de l'armée et l'instruction pour les troupes suisses en campagne.

La *division territoriale* n'a subi aucun changement en 1878.

Quant à l'*organisation du personnel*, le provisoire où se trouvait le personnel de la section administrative du matériel a continué à exister pendant cette année; cet état de choses disparaîtra en 1879. La situation, qui est la même pour le Commissariat des guerres central, existera encore jusqu'à l'adoption d'un nouveau règlement d'administration.

II. Obligation du service.

Au 31 décembre 1878, la classe d'âge de 1834 a été libérée du service. Ont passé en landwehr à la même date: les capitaines nés en 1843, les autres militaires nés en 1846, ainsi que les sous-officiers et soldats de cavalerie qui avaient accompli 10 ans de service à la fin de 1878.

III. Visites sanitaires et examen pédagogique des militaires.

Le résultat de la visite sanitaire a été le suivant:

28,516 recrues ont été examinées en 1878, soit 2,230 de plus qu'en 1877; 13,971 ont été reconnues aptes au service, 5,922 renvoyées et 8,623 déclarées impropres au service.

5868 hommes incorporés (ce chiffre était de 3,983 en 1877) se sont présentés pour être réformés; 1,533 ont été déclarés bons pour le service, 665 renvoyés et 3670 reconnus impropres au service.

Le résultat de l'examen pédagogique a fait l'objet d'une publication du bureau de statistique. L'organisation de ces examens sera soumise à une révision prochainement.

IV. Recrutement.

Il a été recruté 14,063 hommes, soit 1,966 en sus du nombre que prévoyait le budget de 1879; les recrues se décomposent comme suit: